

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-5/06

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TALLET Maud

OBJET : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives têtes de réseau départemental.

Dans le cadre de la Charte départementale du sport, le Département soutient et encourage les pratiques sportives pour tous et de tous niveaux. Il contribue ainsi au bon fonctionnement du mouvement sportif fédéral, du sport scolaire et des manifestations sportives. Cette volonté se traduit notamment au travers de l'aide qu'il apporte à des associations sportives têtes de réseau départemental, partenaires privilégiés, qui développent sur le territoire des actions de nombreux acteurs du monde sportif seine-et-marnais.

Ce rapport a pour objet l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives têtes de réseau départemental : l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), Amadéus, Comité Départemental Olympique Sportif (CDOS) et l'Association Profession Sport et Loisirs (APSL). Il vous est proposé dans le même temps d'approuver les conventions et les avenants correspondants.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code du sport,

VU la délibération du Conseil général n° 5/08 en date du 26 juin 2009, relative à la convention de partenariat pluriannuelle avec l'U.N.S.S,

VU la délibération du Conseil général n° 5/04 en date du 25 juin 2010, relative à la convention de partenariat pluriannuelle avec le C.D.O.S,

VU la délibération du Conseil général n° 5/06, en date du 26 novembre 2010, relative à la convention de partenariat pluriannuelle avec l'U.S.E.P,

VU la délibération du Conseil général n° 5/06 en date du 28 janvier 2011, relative au budget départemental 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'individualiser et d'attribuer au sein des enveloppes suivantes les subventions aux bénéficiaires énumérés ci-après :

Objet	Bénéficiaires de subvention	Montant des subventions
Association U.N.S.S	Direction Départementale U.N.S.S. 77	75 076
Association U.S.E.P.	Comité Départemental U.S.E.P. 77	95 798
Soutien scolaire jeunes sportifs de Haut Niveau	A.M.A.D.E.U.S.	15 000
Association Profession Sport et Loisirs de Seine-et-Marne – Bourse Emploi (APSL 77)	A.P.S.L.77	28 000
Centre de Ressources et d'Information aux Bénévoles	C.D.O.S. 77	8 000
Centre de Ressources et d'Information aux Bénévoles	A.P.S.L.77	8 000
Comité Départemental Olympique et Sportif et Jeux départementaux	C.D.O.S. 77	69 616

Article 2 :d'approuver les conventions à passer avec les associations :

. Union Nationale du Sport Scolaire, jointe en annexe n° 1 de la présente délibération et de m'autoriser à la signer au nom du Département ; de subordonner le versement de la subvention à la signature de cette convention visant à formuler le soutien du Département au fonctionnement de l'U.N.S.S.

. Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré, jointe en annexe n° 2 de la présente délibération et de m'autoriser à la signer au nom du Département ; de subordonner le versement de la subvention à la signature de cette convention visant à formuler le soutien du Département au fonctionnement de l'U.S.E.P.

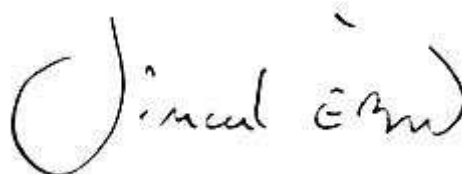
. Aménagement et Alternance des Etudes Universitaires et du Sport (A.M.A.D.E.U.S), jointe en annexe n° 3 de la présente délibération et de m'autoriser à la signer au nom du Département ; de subordonner le versement de la subvention à la signature de cette convention visant à formuler le soutien du Département au fonctionnement de cette association.

. Association Profession Sport et Loisirs (A.P.S.L.), jointe en annexe n° 4 de la présente délibération et de m'autoriser à la signer au nom du Département ; de subordonner le versement de la subvention à la signature de cette convention visant à formuler le soutien du Département au fonctionnement d'A.P.S.L et au fonctionnement du Centre de Ressources et d'Information aux Bénévoles.

Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-et-Marne, jointe en annexe n° 5 de la présente délibération et de m'autoriser à la signer au nom du Département ; de subordonner le versement de la subvention à la signature de cette convention visant à formuler le soutien du Département au fonctionnement du C.D.O.S., à l'organisation des Jeux Départementaux et au fonctionnement du Centre de Ressources et d'Information aux Bénévoles.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ